



Commune de TOSTAT

Procès-Verbal Conseil Municipal 6 mars 2018

C.R. n°41

L'an deux mille dix-huit, le 6 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 3 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN - MORA - GARCIA - PELAEZ - SOULES - MALLET - TORRES - Mmes FISCHER - SARNIGUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. MARTIGNIER

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Projet renouvellement plan de gestion de la forêt communale.
- 2) Ossuaire communal,
- 3) Restauration chœur église,
- 4) Entretien forêt communale (devis ONF)
- 5) Eclairage public impasse cimetière,
- 6) Commémoration centenaire 14 – 18,
- 7) Dossier BAYAC,
- 8) CCAM
 - a) Transfert de charges,
 - b) Equipement école Tostat,
 - c) Travaux crèche.
 - d) Fonds de concours Tostadium.
- 9) Questions diverses.
Point sur les dossiers en attente de subvention.

Approbation PV du 13 février 2018

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 13 février 2018 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2018.

1) Projet de renouvellement du plan de gestion de la forêt communale

Le plan de gestion et d'aménagement de la forêt communale par l'ONF (2003 – 2017) est terminé. Une réunion de travail a eu lieu avec le conseil municipal et M.M. COY et GUILLOT de l'ONF le lundi 19 février à 20 heures. Lors de cette rencontre, nous avons abordé les points suivants :

- Bilan d'activités du précédent plan de gestion de la forêt communale 2003-2017,
- Proposition d'un projet de nouveau plan de gestion.

Le projet de gestion nous sera transmis au mois de juin 2018.

2) Ossuaire communal

Afin de continuer l'aménagement du cimetière, les entreprises FAVAREL et SARRAMEA ont été sollicitées pour des devis (ossuaire, cavurnes, jardin du souvenir). Nous devons choisir l'entreprise. L'entreprise SARRAMEA étant la moins disant, il est proposé de retenir cette entreprise pour la réalisation des travaux.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

3) Restauration chœur de l'église

Une réunion de chantier s'est tenue avec les agents de la communauté de communes, la mairie et l'association Saint-Martin le 1^{er} mars dernier.

Les agents de la communauté de communes pourront intervenir pour réaliser l'enduit sur les murs du chœur, puis Madame Régina PURKAT interviendra pour la peinture.

Après discussion, il est proposé également de faire faire des devis auprès d'entreprises pouvant réaliser à la fois les travaux d'enduits et de peinture. Après chiffrage, le conseil municipal délibèrera pour retenir l'une ou l'autre des solutions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4) Entretien forêt communale

M. GUILLOT de l'ONF nous a transmis un devis de 4 944.00 HT de travaux concernant le dégagement manuel et mécanisé des régénérations naturelles de la parcelle 7A.

Le conseil municipal propose à l'unanimité de demander des devis à d'autres entreprises susceptibles de réaliser ces travaux.

5) Eclairage public impasse du cimetière

Suite à la demande des riverains de l'impasse du cimetière pour l'installation d'un point lumineux, le SDE nous a transmis un devis de 3 800.00 € HT pour l'installation d'un luminaire avec une extension de réseau. Cette opération est subventionnée à 50 % par le SDE. La participation de la commune s'élève à 1 900.00 € HT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Commémoration du centenaire 14-18

La Commission extramunicipale « Histoire Locale et Patrimoine » se propose de commémorer le centenaire de la fin de la guerre 1914 – 1918. Une première réunion a eu lieu le 28 février à la maison des associations, avec la participation des responsables des sections Chorale et Théâtre de l'Amicale Laïque, mairie, et bénévoles souhaitant s'impliquer dans le Comité de Pilotage.

Plusieurs propositions d'animations ont été faites : chorale, théâtre, cinéma, lecture, expositions...

La prochaine réunion d'organisation du centenaire 14-18 par la Commission extramunicipale « Histoire locale et patrimoine » se tiendra le 11 avril prochain.

7) Dossier BAYAC

Le conseil municipal a reçu Monsieur Gustave BAYAC à sa demande le 15 janvier dernier. Un courrier retraçant les points abordés lors de ce rendez-vous lui a été adressé.

Le bâtiment de la propriété cadastrée n°119, 4 rue des Pyrénées menace de s'effondrer sur la rue. Il est proposé de lancer une procédure provisoire pour un état d'abandon manifeste. Un procès-verbal sera rédigé.

Afin de permettre de savoir quels sont les droits et les compétences du Syndicat du Bas-Ailhet sur notre territoire, le Conseil Municipal demande à M. Bayac, président de ce syndicat, de bien vouloir lui communiquer les Statuts ainsi que le budget de l'ASA du Bas-Ailhet. Le Conseil demande également une réunion avec les membres de l'ASA pour définir ensemble le bon fonctionnement des canaux sur notre commune. Un courrier recommandé va lui être adressé dans ce sens.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

8) Communauté de communes Adour Madiran

- Avancement travaux crèche : fin des travaux prévus vers le 15 avril.
- Rapport transfert des charges : Le montant de 2 028.60 € pour notre commune correspond à notre cotisation annuelle au SMGAA, cette compétence étant transférée à la CCAM nous ne cotiserons plus directement au SMGAA.
- Suite à une demande de la Directrice de l'école, le matériel informatique de l'école de Tostat sera remplacé et pris en charge par la CCAM semaine 11 ou 12 (achat ordinateur neuf, bureau pour le poste direction, remplacement imprimante couleur et installation sonorisation sur tableau blanc). Coût estimé 3 000.00 €. Une étude est en cours pour le remplacement des dix ordinateurs portables.
- L'élagage des arbres de l'école a été réalisé par les agents de la CCAM.

9) Questions diverses

- La consultation pour la rénovation de la salle des fêtes a été transmise aux architectes ci-dessous avec retour des projets le vendredi 23 mars :
 - M. Joël PEDURTHE Rabastens de Bigorre,
 - M. BASTOUIL Tarbes,
 - M. Bernard MALE Vic en Bigorre.
- Les attributions des subventions du Conseil Départemental (atelier Tostadium, bornes incendie, salle

des fêtes) nous serons communiquées au plus tôt le 31 mars.

- Pour l'année 2018, l'Agence de l'Eau ne subventionnera pas les aides à la réhabilitation des assainissements individuels et collectifs. Seront éligibles que les opérations phytosanitaires et biodiversité (rivières).
- Voirie départementale : entretien du réseau routier départemental, les dépendances vertes situées dans les limites de l'agglomération. Cette prestation comprend uniquement le fauchage de l'accotement et du flan de fossé, côté chaussée. Pour déterminer les dates d'intervention, une réponse doit être apportée à l'Agence du Pays avant le 15 avril.
- Travaux pour enherber les trottoirs devant église, rue de l'Adour, rue d'Ugnouas : le travail a été effectué par les employés de la CCAM ainsi que Marc et Sébastien.
- Bois de Chauffage : le stock du bois destiné aux villageois se termine. Une nouvelle coupe doit être envisagée pour la rentrée prochaine. Un rendez-vous est pris avec Patrice Guillot, Responsable ONF, pour déterminer les secteurs sur lesquels restent des chablis et des arbres tombés lors des dernières tempêtes (estimation 50 stères). La parcelle délivrée et marquée depuis 2009, qui n'est toujours pas exploitée, peut être proposée au Lycée Agricole de Vic en Bigorre. Hyacinthe Garcia doit contacter le responsable pour connaître et fixer les conditions de l'exploitation.

Fait à Tostat, le 6 mars 2018

Le maire,

B. LUSSAN

MME FISCHER

M. GARCIA

M. MALLET

M. MARTIGNIER

M. MORA

M. PELAEZ

MME SARNIGUET

M. SOULES

M.TORRES